On en parle en salle des profs…
LE SNES-FSU VOUS INFORME !

Rentrée 2018 : des paroles sans les actes !

26000 élèves de plus, 2600 emplois en moins, ces chiffres du budget 2018 mettent à mal les plans de communication ministériels. Les opérations de préparation de rentrée montrent que ces suppressions ne seront pas indolores comme le prétend le Ministre : suppression des options et des dédoublements, hausse des effectifs…, les conditions d'enseignement vont se dégrader, résultat des choix politiques et économiques du Gouvernement.
À nous d'imposer une vision plus ambitieuse pour le second degré !

ParcourSup : version moderne du labyrinthe !

La mise en place chaotique de ParcourSup confirme les analyses du SNES-FSU : procédure complexe et opaque qui conduit à l'autocensure de bon nombre d'élèves, notamment ceux qui sont issus des catégories sociales les plus défavorisées, transformation du rôle des équipes enseignantes qui deviennent les censeurs des projets des élèves… Et pendant ce temps-là, le privé se frotte les mains, à l'image des officines qui proposent d'aider les lycéens et leur famille pour quelques centaines d'euros.

Le tirage au sort n'était pas une solution acceptable et digne du service public, mais la logique de ParcourSup est également très contestable. **Une seule solution : un réel investissement dans l'enseignement supérieur pour l'avenir de la jeunesse !**

Réforme du bac : une transformation sans précédent de nos métiers !

Vingt-neuf épreuves sur les années de 1ère et terminale !
La volonté ministérielle de simplifier le bac conduit à des résultats pour le moins surprenants… Résultat, **le cycle terminal va se transformer en une infernale course contre la montre pour l'évaluation des élèves.** La disparition des heures pour travail en groupes va aussi considérablement dégrader nos conditions de travail.
Une autre réforme s'impose et le SNES-FSU a des propositions !

Éditorial

Réforme du bac, du lycée, ParcourSup, préparation de la rentrée 2018… le Ministre de l'Éducation Nationale enchaîne au pas de charge les annonces médiatiques de réformes aux effets dévastateurs pour nos métiers. Ces annonces sont parfois entrecoupées de quelques coups de communication visant à flatter une frange de l'opinion publique (interdiction des téléphones portables, uniforme à l'école...).

Au milieu de ce flot d'annonces en tout genre, nous devons prêter une grande attention aux annonces relatives à l'avenir de la Fonction Publique. **Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, remise en cause du statut et donc des droits collectifs et individuels qui y sont attachés, remise en cause insidieuse sur le rôle des commissions paritaires**… ces annonces peuvent paraître déconnectées de l'actualité immédiate que constitue votre demande de mutation, mais elles doivent, au contraire, nous alerter et appeler une réponse forte de notre part.

Des suppressions de postes, cela signifie moins de possibilité de muter entre les académies mais aussi à l'intérieur d'une académie. **Attaquer le rôle des commissions paritaires, c'est affaiblir les capacités de contrôle et de défense des droits de chacun**. C'est ouvrir la porte à l'arbitraire dans l'examen des opérations qui relèvent de votre carrière, notamment les mutations. C'est faire disparaître la garantie que vous avez aujourd'hui de voir votre carrière se dérouler selon des règles connues et qui s'appliquent à tous. À rebours de cette conception injuste et inéquitable du déroulement des carrières de chacun, **les commissaires paritaires du SNES-FSU jouent pleinement leur rôle. Ceux que vous avez élus en 2014, et que vous serez amenés à désigner en décembre 2018, vérifient les barèmes, font corriger des erreurs, s'assurant ainsi que chacun voit ses droits respectés et améliorent les projets de mutation. Ils vous informent avant et après chaque opération, vous conseillant au mieux. Le SNES-FSU, majoritaire dans les commissions paritaires, est la seule organisation syndicale en mesure de vérifier l'intégralité du mouvement.**

Nous savons l'importance d'une mutation, tant d'un point de vue professionnel que personnel, aussi nous refusons de vous annoncer un projet de mutation (pas encore vérifié et donc susceptible d'être modifié) ou des barres provisoires. Pendant que certains se complaisent dans ces pratiques, les commissaires paritaires du SNES-FSU finissent le travail minutieux de vérification des barèmes pour s'assurer que personne n'a été lésé, et vous donnent une information fiable car vérifiée.

Parce qu'ils sont attachés à cette conception de la défense des droits de la profession, les élus du SNES-FSU continueront ce travail incontournable dans les commissions paritaires. Pour défendre les principes d'une Fonction Publique statutaire, qui garantit des droits individuels et collectifs pour tous, nous agissons contre les projets de réforme de la Fonction Publique annoncés par le gouvernement, notamment par la grève du 22 mars.

Et… parce que vous nous faites confiance pour continuer tout cela, rejoignez-vous, syndiquez-vous au SNES-FSU pour renforcer notre action au bénéfice de toute la Profession !

Sophie Vénétitay, Pascale Boutet, Maud Ruelle-Personnaz et Marie Chardonnet,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles